

# COMMUNE DE FARAMANS

\*\*\*\*\*

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 20 JUILLET 2023 à 19h00

#### **1 - Parcelles du domaine public**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de préciser que les parcelles de l'emplacement réservé n°11 (AH 816, 820, 826, 834, 806, 759, 746, 736, 728, 720 et 711), qui doivent être cédées à la commune par la société EVALLY Promotion, seront intégrées dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déclarer lesdites parcelles comme appartenant au domaine public de la commune.

#### **2 - CLECT : Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a calculé, comme chaque année, le montant devant être acquitté par chaque commune au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement (accueil extrascolaire des enfants).

Pour la commune de Faramans, ce montant est de 4 972 € en 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport de la CLECT relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement et prend note du montant dû par la commune de Faramans.

#### **3 - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à des mouvements de personnel et au besoin de remplacement d'un agent en congé maternité, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (31h/semaine) ;
- suppression d'un poste d'agent contractuel à temps non complet (16h par semaine) ;
- suppression d'un poste d'agent contractuel à temps non complet (5h10 par semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31h par semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (31h par semaine) ;
- création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet (17h par semaine) ;
- création d'un poste d'agent contractuel à temps non complet (6,95h par semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs exposée ci-dessus.

#### **4 - Institution du permis de démolir**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un permis de démolir n'est obligatoire que dans certains cas (monument historique, proximité d'un monuments historique, zone à protéger définie au PLU). Cependant afin de maintenir une bonne connaissance de l'évolution du bâti sur le territoire et de protéger un patrimoine architectural, historique ou culturel pas toujours bien recensé, le conseil municipal a la possibilité d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

#### **5 - Tarifs cantine-garderie**

M. le Maire rappelle les tarifs de cantine-garderie :

- garderie du matin : de 7h15 à 8h30 : 1.55 € ; de 7h45 à 8h30 : 0.95 € ;
- cantine-garderie de 11h30 à 13h30 : 5.90 € ;
- garderie du soir : de 16h30 à 17h00 : 0.65 € ; de 16h30 à 17h30 : 1.25 € ; 16h30 à 18h00 : 1.85 € ; de 16h30 à 18h30 : 2.45 € ;
- repas seul (pour les enseignants et le personnel communal) : 3.90 €.

Il propose d'intégrer l'augmentation du coût d'achat des repas, sans changement des tarifs de garderie :

- garderie du matin : de 7h15 à 8h30 : 1.55 € ; de 7h45 à 8h30 : 0.95 € ;
- cantine-garderie de 11h30 à 13 h30 : 6.00 € ;
- garderie du soir : de 16h30 à 17h00 : 0.65 € ; de 16h30 à 17h30 : 1.25 € ; 16h30 à 18h00 : 1.85 € ; de 16h30 à 18h30 : 2.45 € ;
- repas seul (pour les enseignants et le personnel communal) : 4.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **6 - TE38 : éclairage public**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence éclairage public à Territoire d'Énergie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022. Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique. Leur montant est de 601.57 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant des travaux d'entretien relevant du budget d'investissement.

## **7 - SCI du Grand Albert : cession de parcelles**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI Réserve Naturelle du Grand Albert a remis en eau ledit étang et souhaite y avoir un accès direct pour elle-même et pour le public. La commune propose un accès piéton en limite des bois communaux, au sud-est de l'étang.

Pour cela, la commune doit céder à la SCI une partie (513 m<sup>2</sup>) de la parcelle 016A n°100 (9652 m<sup>2</sup>). Cette parcelle relevant du régime forestier, la commune doit demander la distraction de la partie à céder. En échange, la SCI cédera une partie (513 m<sup>2</sup>) de la parcelle 016A n°112 (5900 m<sup>2</sup>). La commune s'engage à demander l'application du régime forestier sur cette partie échangée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la distraction du régime forestier de la partie à échanger.

## **8 - EPORA : autorisation de cession de parcelles**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'EPORA a acquis, en 2020, les parcelles AE 99 et 100 composant le tènement RUEFF pour un montant de 240.000 €. Ce tènement a été divisé en 3 lots (nouvelles parcelles AE 479 à 487) qu'EPORA pourrait céder :

- à Mme DANZO (parcelles AE 482 et 484) pour un montant de 110 000.00 € ;
- à la SCI "les Eglantines" (parcelle AE 485) pour un montant de 63 741.88 € ;
- à la Société EVALLY (autres parcelles) pour un montant de 76 258.12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve lesdites cessions.

## **9 - ONF : coupe de l'exercice 2024**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'ONF rappelant qu'il est prévu d'exploiter en 2024 la coupe n°2 à Arzay et une partie (0.49 ha) de la coupe n°12 à Faramans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'exploitation de la coupe 2 "en bloc et sur pied", en "taillis sous futaie" ; le volume estimé est de 157 m<sup>3</sup> pour une surface de 3.51 ha. Les 49 ares de la coupe 12 seront affectés à l'affouage.

## **10 - Personnel : RIFSEEP**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les règles du RIFSEEP, adopté en 2022, concernant l'évolution de salaire des agents limitent trop les possibilités d'évolution de salaires. Il propose donc d'ajuster les règles et les montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements proposés.

## **11 – Administration Générale : mutualisation des systèmes d'information**

M. le Maire expose que le domaine des systèmes d'information ne cesse de se complexifier conduisant à une augmentation significative des coûts au sein des communes. De plus, les systèmes informatiques des collectivités sont de plus en plus souvent l'objet d'attaques.

Bièvre Isère Communauté, qui dispose d'une Direction des Systèmes d'Information (DSI), peut fournir aux communes une aide afin d'évaluer l'opportunité de mutualiser ce domaine de compétence. BIC propose donc aux communes 2 packs de mutualisation : sécurisation des systèmes d'information (pack 1, comprenant serveur de sauvegarde et externalisation de celle-ci, mise en conformité du wifi, sécurisation du réseau, pare-feu) ; (pack 2, évolution et maintenance du parc informatique et téléphonique).

M. le Maire propose d'adhérer au pack 1. Cette adhésion a une durée minimale de 4 ans et un coût de 1.43 € par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ladite adhésion pour un coût prévisionnel annuel de 1497.21 €.

## **12 - Voirie communale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 35 000 € pour des travaux de réfection, d'aménagement et de sécurité sur la voirie communale, sur un montant estimatif de 100 200 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 35 000 € pour travaux de voirie et charge M. le Maire de toutes les formalités.

## **13 - Vidéosurveillance : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire expose au Conseil Municipal un projet d'extension du système de vidéosurveillance, estimé à 100 500 € HT. Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 35 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 35 000 € pour extension du système de vidéosurveillance et charge M. le Maire de toutes les formalités.

## **14 - Acquisition immobilière**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société EVALLY va réaliser un aménagement sur une partie du tènement RUEFF consistant en la construction d'une maison médicale. Il a été convenu que la commune se porterait acquéreur de cette maison médicale moyennant le prix de 856 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

## **15 - Rénovation et la mise aux normes des terrains de football : choix de l'entreprise**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon la commission des terrains du District de l'Isère de Football, des travaux de mise aux normes des terrains doivent être engagés avant la reprise des compétitions sportives mi-août 2023, sans quoi ceux-ci ne pourront plus être utilisés.

Un cahier des charges a été établi et un appel d'offres lancé : 2 entreprises ont répondu (sur 10 consultées). Après analyse des offres techniques et financières, c'est la proposition de la société COSEEC qui a été jugée la meilleure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de COSEEC pour un montant de 160 736 € HT (incluant l'option arrosage et drainage du terrain annexe).

\*\*\*\*\*

## **Compte-rendu du Conseil Municipal des Enfants du 6 juillet**

1. Afin de finaliser un projet, les élus ont travaillé sur les panneaux de sécurité prévus pour les vélos : Il a été décidé de faire un seul panneau pour les 2 slogans, d'inscrire « Le Conseil Municipal d'Enfants de Faramans prend soin de vous » sur le panneau.  
On installera des panneaux devant chaque école, vers la crèche et au stade.  
Un imprimeur nous proposera un exemple pour la rentrée afin de valider la fabrication des panneaux.
2. Suite à la demande de la municipalité, la commune a été labellisée, Terre de Jeux 2024, dans le cadre des Jeux Olympiques organisés en France, l'année prochaine.

Dans le cadre de ce partenariat, des manifestations doivent être organisées.

Ainsi en lien avec le CSBF Football, le Conseil Municipal Enfants organise un :

### **Tournoi de foot, le Samedi 9 septembre de 13h30 à 18h, au stade des Marais.**

- Il sera ouvert à tous, jeunes comme moins jeunes.
- Les équipes seront composées de 10 joueurs avec au maximum 2 adultes par équipe.
- En parallèle à ce tournoi, 2 ateliers seront organisés : walking football et cécifoot.
- Goûter et boisson seront vendus au profit du club de foot.
- Les participants recevront un porte-clé ou un cendrier portatif.

Mr le Maire s'est engagé à faire venir un sportif de haut niveau à cette manifestation. Venez nombreux !

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

### **1. Information - Communication**

En plus des comptes rendus du Conseil municipal diffusés régulièrement et du Petit Renaillot (distribué en fin d'année), la municipalité de Faramans communique sur Panneau Pocket, sur Voisins vigilants et par l'intermédiaire de son site internet : [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr).

### **2. Avancée des travaux communaux**

\* Ecole maternelle :

L'extension de la cantine a été terminée en septembre 2022,  
La création d'une salle de motricité d'environ 200m<sup>2</sup> a abouti mi-juin 2023,  
Les travaux complémentaires et l'aménagement de la cour seront effectués avant fin septembre 2023.

\* Le préau de 80 m<sup>2</sup> installé sur la Base de loisirs, par BIC, (vers le champ de foire) et le jeu « géant », pour enfants, implanté le long de la rivière connaissent un franc succès.

La population est invitée à l'inauguration de cette installation le Samedi 16 Septembre, à 14h30.  
La commune va progressivement mettre à disposition de nouveaux équipements de sports et de loisirs.  
Une table de ping-pong a été installée en Août.  
De nouveaux équipements seront installés d'ici le printemps 2024.

\* Le cheminement doux entre le futur lotissement « Les combes » et le centre bourg (en passant devant la Résidence Séniors) va débuter en septembre 2023.

Un cheminement doux verra le jour, d'ici la fin août, chemin des Chapelles. Il reliera l'école maternelle à la mini-crèche.

\* La mise aux normes des terrains de football est en cours.

Les travaux du terrain « honneur » ont eu lieu la première quinzaine d'août.

Les travaux de restauration du terrain « annexe » de football vont débuter à la mi-septembre 2023. Ce terrain sera praticable pour la reprise de la saison 2024-2025.

\* Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé, dans de très bonnes conditions, la municipalité travaille sur une extension, de 320m<sup>2</sup>, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

\* Les travaux de la Résidence Séniors et du lotissement « Les Combes » portés par EVALLY Promotion ont débuté.

La livraison, de ces deux programmes, devrait être effective au second semestre 2024.

### **3. Liste des professionnels de santé**

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	07 49 38 99 53

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux. L'Hypno thérapeute (06 52 38 33 51), l'Art-thérapeute (06 89 29 41 77), la Médiatrice en communication non violente (06 66 30 20 59) et la Magnétiseuse (06 30 68 58 06) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église.

Valérie MONIER (06 70 71 63 76) propose de la Gestalt Thérapie.

**A partir de mi-septembre, une diététicienne, Pauline GARNIER (07 68 69 45 04) interviendra dans des locaux communaux. Vous pouvez dès à présent prendre rdv avec elle.**

Enfin, la section ADMR (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLOU Ludovic.

### **4. Autres professionnels dans des bâtiments communaux**

Pour rappel, tous les vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

### **5. Locaux disponibles**

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, d'artisans, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé sont disponibles au centre bourg.

D'autre part, une zone artisanale portée par une société privée va voir le jour en face de l'ancienne usine Gilibert Remorques.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 [mairie.faramans@gmail.com](mailto:mairie.faramans@gmail.com) .

## **6. Commerces présents au Centre bourg :**

● L'un Passe	04 74 85 84 48	Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
● Boucherie du Suzon	04 74 54 34 89	Boucherie-Charcuterie,
● Boulangerie Michallon	04 74 54 33 23	Boulangerie-Pâtisserie,
● La Roselière	04 74 54 25 92	Restaurant-Pizzeria,
● Douceurs d'Autrefois	04 74 57 29 33	Livraison de repas à domicile,
● Desclics Paysan	04 74 57 29 33	Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... ,
● NC auto sports	06 75 09 25 97	Garage automobile,
● Ag Coif'	04 74 54 22 14	Salon de coiffure,
● BFInformatique	06 76 69 15 29	Dépannage informatique.

Certains d'entre eux (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas, Dépannage informatique) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

***Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.***

## **7. Marché hebdomadaire**

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Vêtements RIVIERE (1 semaine sur 2).
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA,

## **8. Défibrillateur**

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans.

## **9. Crédation d'une chorale intergénérationnelle**

Cette chorale est créée par « La Menestrelle ». Elle est ouverte aux adultes et aux enfants de 7 ans et plus. Les répétitions auront lieu, à Faramans, les mercredis de 17h30 à 18h30.

Pour plus de renseignements, contacter Mathilde BERTHELEMY (06 49 19 64 29 contact@lamenestrelle.fr).

## **10. Bruits de voisinage**

Il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage-jardinage ou des activités bruyantes.

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Du lundi au vendredi.          | De 8h à 12h et de 14h à 19h30. |
| Les samedis.                   | De 9h à 12h et de 15h à 19h.   |
| Les dimanches et jours fériés. | De 10h à 12h.                  |

## **11. Incivilités**

Nous sommes en période estivale. C'est la période des fêtes mais aussi celle où les fenêtres peuvent être ouvertes la nuit. Nous demandons à chacun d'être responsable et tolérant.

En cas de gênes liées à des incivilités, vous pouvez contacter la gendarmerie (04 74 20 30 17). Ensuite, merci de prévenir un élu municipal.

## **12. Détenion de chiens de catégories 1 et 2**

La loi du 6 janvier 1999 visant à prévenir les accidents et agressions avec des molosses impose aux détenteurs de chiens catégorisés le permis de détenion.

1<sup>ère</sup> catégorie : les chiens d'attaque.

2<sup>ème</sup> catégorie : les chiens de garde et de défense.

Le propriétaire ou détenteur de chien dangereux, qui ne respecte pas une des interdictions ou obligations, risque une amende (dans certains cas, il encourt aussi une peine de prison).

Après avoir fourni, les justificatifs suivants :

- identification par puce électronique de l'animal,
- certificat de stérilisation des chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie,
- assurance en responsabilité civile couvrant les risques occasionnés par le chien,
- vaccination annuelle contre la rage consignée dans le passeport européen de l'animal,
- évaluation comportementale du chien réalisé par un vétérinaire de la liste préfectorale,
- attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur habilité,

la mairie du lieu de résidence peut délivrer le permis de détenion.

Pour les habitants concernés, merci de vous signaler rapidement en Mairie.

### 13. ADMR

L'ADMR de Bièvre-Burettes, dont le siège est situé à Faramans, recherche activement des bénévoles. D'autre part, elle propose 2 postes « d'intervenantes à domicile » salariés en CDD, à promouvoir pour la période estivale.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de l'ADMR au 04 74 54 29 45 ou à [admrbibu@orange.fr](mailto:admrbibu@orange.fr)

### 14. Panneau Pocket

Depuis début 2023, la Mairie de Faramans a adhéré à Panneau Pocket.

De façon très simple (voir ci-dessous), chaque habitant de la commune peut recevoir des informations liées à notre village.

**Panneau Pocket**

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

INFOS   ALERTES   AGENDA

Gratuit   Anonyme   Sans Publicité

Disponible aussi depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

**ETAPE 1**

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**ETAPE 2**

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**ETAPE 3**

Enfin, cliquez sur le cœur pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.  
Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

[QR code](https://app.panneaupocket.com)

Connectez-vous vite !

### 15. Voisins Vigilants et Solidaires

Depuis 5 ans, **FARAMANS est Mairie Vigilante et Solidaire !**

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants et Solidaires** rétablit confiance et sérénité au sein des communes. De façon générale, on constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à **-40% par an**.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants et Solidaires. Les réunions organisées régulièrement nous permettront d'établir des relations de proximité et de confiance.

Depuis que FARAMANS est voisin vigilant, le 16 juillet 2018, 128 habitants se sont inscrits. Des alertes ont été lancées, des animaux égarés ont été retrouvés, une commande groupée de fuel a été organisée, etc.

Votre inscription sur le site [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org) vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants et Solidaires !

Ainsi, entre autres, vous pourrez, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins ou, encore, **envoyer des alertes** que la mairie et les Voisins Vigilants et Solidaires recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, **l'entraide et la solidarité** seront les valeurs essentielles de votre communauté.

**Si vous n'avez pas internet, pas de panique !** Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26** (non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes directement par SMS** qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants et solidaires de votre village et par votre mairie.

Pour tout renseignement ou pour faciliter votre inscription, contacter Christine ROUQUETTE (06 99 17 39 87), Michael MARION (06 61 74 82 81) ou Gilles BOURDAT (06 12 73 25 29).

D'autre part, si ne vous êtes pas encore membre de Voisins vigilants, n'hésitez pas à vous inscrire (si difficultés, contactez le 06 99 17 39 87).

## **16. Vidéo et Cartes postales de Faramans**

La vidéo du village est disponible à l'accueil de la Mairie (15 € avec la clé USB).

D'autre part, des cartes postales (anciennes et récentes) du village sont aussi en vente à l'accueil de la Mairie.

## **17. Election de Miss Auvergne-Rhône-Alpes (Miss Small Beauty)**

Cette élection aura lieu le 23 septembre 2023, au Centre culturel, de Faramans.

Les candidates ont entre 18 et 30 ans, mesure moins de 1m70 et habite la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## **18. CCAS**

Le CCAS organisera un Pucier et une vente de Diots, le 3 septembre, à l'intérieur et à l'extérieur du Centre culturel.

Pour les personnes intéressées, s'inscrire à [poste.faramans@gmail.com](mailto:poste.faramans@gmail.com) ou au 04 74 54 22 97.

D'autre part, à l'occasion de l'élection Miss Auvergne-Rhône-Alpes (Miss Small Beauty) du 23 septembre, au Centre culturel, le CCAS tiendra un stand de petite restauration et une buvette.

## **19. Service civique**

L'école de Faramans recherche un, ou une, jeune entre 18 et 25 ans pour effectuer un service civique pour l'année scolaire 2023-2024.

Si vous êtes intéressé, contactez Mme la Directrice de l'école, à [ce.0380468c@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380468c@ac-grenoble.fr).

## **20. Ateliers bien-être**

Olivier BLANC-DENOLLY (ostéopathe) propose des ateliers « bien-être » sur la conscience corporelle émotionnelle de l'autohypnose.

Ils se dérouleront, dans la petite salle du Centre culturel, les Mardis 26 septembre, 24 octobre, 21 novembre, 19 décembre et 16 janvier.

Pour plus d'informations, contacter le 06 43 14 94 58 ou sur <https://blancdenollyolivier.wixsite.com/osteopathe>.

## **21. Déjections canines et équines sur la voie publique**

Nous vivons dans un cadre rural, à la campagne, il est tout à fait normal de voir des personnes promenées leur chien en laisse sur nos chemins et nos trottoirs, de voir des cavaliers sur nos chemins.

Par contre, il n'est pas normal du tout que les propriétaires des chiens et des chevaux ne ramassent pas les excréments de leur animal.

Si ces faits devaient se reproduire, des dépôts de plainte auraient lieu.

\*\*\*\*\*

Retrouvez toutes les informations communales sur [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr)

\*\*\*\*\*

Très bel fin d'été à toutes et à tous !

Le Conseil Municipal de FARAMANS

## Festivités à venir :

<b>Août</b>		
Mardi 15 Samedi 19	Repas du Club de Marche Concours quadrettes "La Boule du Marais"	Salle d'animation Base de loisirs
<b>Septembre</b>		
Dimanche 3 Lundi 4 Samedi 9 Dimanche 10 Mardi 12 Vendredi 15 Dimanche 18  Samedi 23	Pucier du CCAS et vente de diots Assemblée générale "ACCIF" à 10h30 Tournoi de football intergénérationnel Bourse d'échange Moto de Retour de Kick Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Conseil d'administration du C.E.R.F Journée du patrimoine  Election Miss Small Beauty Auvergne-Rhône-Alpes 2023	Salle des fêtes Salle des fêtes Stade du marais Base de loisirs Salle de réunion Salle des fêtes Salle de motricité de l'école maternelle Salle des fêtes
<b>Octobre</b>		
Vendredi 6 Dimanche 8 Samedi 14 Dimanche 15 Mardi 17 Dimanche 22 Dimanche 29	Réunion publique pour les préparatifs de la Foire, à 20h30 Ramassage et épluchage des Châtaignes Foire aux Châtaignes Concours CSO CLUB/poney/prépa Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h Projection par 38 imageSeconde, à 15h Matinée boudins du Sou des Ecoles	Salle de réunion Salle d'animation Base de loisirs Centre équestre Salle de réunion Salle des fêtes Salle d'animation